Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/01/2025 - 97 - 2023 B 00416 - 922 950 456 - ABBAS

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 03 JAN.
Numéro : 97

ABBAS
Société par action simplifié
Capital : 3000,00€
Siège social : 4, Route de Grigny, 91130 Ris-Orangis
RCS : 922 950 456 Evry
==========

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE Du 24 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le Vingt-quatrième jour du mois de Décembre,

Le Président de ABBAS, société par actions simplifié unique au capital de 3000.00 €, divisé en 100 Actions d'une valeur nominale de 30 € chacune,
se sont réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle, au siège social : 4, Route de Grigny, 91130 Ris-Orangis, sur convocation du gérant, conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

Sont présents :
- Monsieur MUNIR Awais
 Associé propriétaire de 80 actions, numérotées de 01 à 80 inclus
Ci.....80 Actions

Madame NATHOOR Veedhianee
 Associé propriétaire de 20 actions, numérotées de 81 à 100 inclus
Ci.....20 Actions

Total des Actions représentées, ci..... 100 Actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur MUNIR Awais, Président.

Le président constate que la totalité des parts sociales sont représentées et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.
Il dépose sur le bureau les documents suivants :
1. Les comptes annuels des exercices clos le 31/12/2023 et l'annexe
2. Les rapports de gestion
3. Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Il rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rapports établis par la gérance sur le fonctionnement de la société.

MA NV

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance.
3. Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31/12/2023.
4. Questions diverses

Le président fait la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux vois les résolutions suivantes :

Première résolution : Respect des règles de convocation de l'assemblée

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation régulière de l'assemblée générale d'une SASU aient été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, après examen et discussion, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne QUITUS à la gérance pour sa gestion au cours de cet exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation du résultat

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire annuelle constatent que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 font apparaître une perte de 34981,00€.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

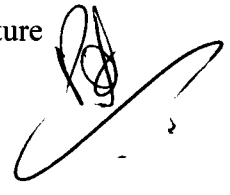
L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérante ou à son mandataire porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales obligatoires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Signature



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

N° 11084*21
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01/06/2023	31/12/2023		X

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABBAS	4 ROUTE DE GRIGNY – 91130 RIS ORANGIS
SIRET 9 2 2 9 5 0 4 5 6 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 ROUTE DE GRIGNY – 91130 RIS ORANGIS	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées	RESTAURATION RAPIDE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 34981

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CIEL

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .

Tél: **Tél:**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date: 20/02/2024 Lieu: RIS ORANGIS
	Qualité et nom du signataire: M. Awais MUNIR - Président
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature : A. Munir

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	35096	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

cerfa N° 10956 * 17
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **ABBAS** — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise **4 ROUTE DE GRIGNY 91130 RIS ROANGIS**

Numéro SIRET* **92295045600017**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **06** Durée de l'exercice précédent* **00**

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	40000	012	40000
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	21998	030 3827	18171
	Immobilisations financières* (1)	040	4278	042	4278
	Total I (5)	044	66276	048 3827	62449
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises*	060	1147	062	1147
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	12959	074	12959
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	569	086	569
	Charges constatées d'avance*	092	38	094	38
	Total II	096	14713	098	14713
	Total général (I + II)	110	80989	112 3827	77162

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	-34981
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	-31981
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	21104
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 61654)	172	88039
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	109143
	Total général (I + II + III)	180	77162

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 21998
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° 2033-A - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2015 - 145 762

cerfa N° 10957 ✱ 17 ② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise ABBAS Néant ☐

Exercice N clos le 31/12/2015

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	137718
	Production vendue : biens		215	214	
	Production vendue : services*		217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	1525
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	343
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	139586
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	83697
	Variation de stock (marchandises)*			236	-1147
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	37661
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244	609
	Rémunérations du personnel*			250	40361
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4755
	Dotations aux amortissements*			254	3827
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	4800
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	4800		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	174563
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)				270	-34977
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	4
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-34981

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		314	34981
Réintégrations : Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
Réintégrations : Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
Réintégrations : Provisions non déductibles*	322			
Réintégrations : Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324			
Réintégrations : Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
Déductions : Entreprise nouvelles (44. *sexies*) 986 ; Zone franche urbaine (44. *octies* et *octies* A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 *terdecies*)	127			
Déductions : Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. *sexies* A) 989 ; Zone de revitalisation rurale (44. *quindecies*)	138		342	
Déductions : Divers* dont ZFA (44. *quaterdecies*) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit	346		350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352		354	34981
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356			
Déficits : Déficits antérieurs reportables :*dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	34981

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380		n° du centre de gestion agréé :	388			
Montant de la T.V.A. collectée	374	13772	Effectif moyen du personnel* :	376	4	dont apprentis :		handicapés :		Effectif affecté à l'activité artisanale 861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	12559	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2033-B – IMPRIMERIE NATIONALE – Février 2015 – 145 763

cerfa N° 10958 ✱ 17 ③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2015

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABBAS

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402 : 40000	404	406 : 40000	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 : 1056	444	446 : 1056	
	Installations générales agencements divers	450	452 : 20942	454	456 : 20942	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482 : 4278	484	486 : 4278	
TOTAL		490	492 : 66276	494	496 : 66276	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 : 14	534	536 : 14
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542 : 3813	544	546 : 3813
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 : 3827	574	576 : 3827

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2033-C - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – 135 764

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABBAS

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 760	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860	34981			
Total des déficits restant à reporter	870	34981			

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 13772
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 12559
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

cerfa N° 11483 ✱ 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(5)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2033-E 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABBAS — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/06/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois : 6

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	137718
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	1525
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	343
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	139586

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	83697
Variation de stocks (marchandises)	122	-1147
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	37661
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	120211

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée — TOTAL 1 - TOTAL 2	137	19375

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117	19375

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	✓	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022 — 137718

Période de référence	024	0	1	/	0	6	/	2	0	2	3	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation												186			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 142, portées en lige 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

N° 2033-E - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 766

cerfa N° 11622 * 15

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 92295045600017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABBAS

ADRESSE (voie) 4 ROUTE DE GRIGNY

CODE POSTAL 91130 VILLE RIS ORANGIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique MUNIR | Prénom(s) AWAIS | Nom marital | % de détention 80,00 | Nb de parts ou actions 80 | Naissance : Date 02/01/1989 | N° Département 99 | Commune GUJRAT | Pays PAKISTAN | Adresse : N° 5 | Voie RUE DU FOUR A CHAUX | Code Postal 77170 | Commune BRIE COMTE ROBERT | Pays FRANCE

Titre (2) Mme | Nom patronymique NATHOOR | Prénom(s) VEEDHIANEE | Nom marital | % de détention 20,00 | Nb de parts ou actions 20 | Naissance : Date 06/06/1953 | N° Département 99 | Commune GOODLANDS | Pays ILE MAURICE | Adresse : N° 26 | Voie RUE POISSONNIERE | Code Postal 75002 | Commune PARIS | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2033-F - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2015 - 195 °67

cerfa N° 11623 * 15

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☑ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 92295045600017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABBAS

ADRESSE (voie) 4 ROUTE DE GRIGNY

CODE POSTAL 91130 VILLE RIS ORANGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 10434 – IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – 145 768